



Planifier votre projet d'enseigne

Service de l'urbanisme

Avant d'entreprendre vos travaux, il est important de vous informer au Service de l'urbanisme quant aux règlements et conditions pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'affichage. Les demandes pour l'installation ou la modification d'une enseigne sont assujetties au règlement relatif aux plans d'im-

plantation et d'intégration architecturale (PIIA) et doivent être présentées au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.



Concevoir son enseigne

Plans de l'enseigne

Afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'affichage, des plans doivent être soumis au service de l'urbanisme.

Les plans doivent indiquer :

- La disposition ;
- Le type de supports ;
- Les dimensions ;
- Les couleurs ;
- Les matériaux utilisés ;
- Le type d'éclairage (s'il y a lieu) ;
- L'aménagement paysager (s'il y a lieu) ;
- Toutes autres informations jugées nécessaires.



Les types d'enseignes

...

Enseigne commerciale d'identification sur bâtiment

Ce type d'enseigne se trouve généralement sur le mur situé en façade du bâtiment principal adjacent à une voie publique

Enseigne sur poteau, sur socle ou muret

Ce type d'enseigne se trouve généralement en bordure de la voie publique.

Enseigne directionnelle

Ce type d'enseigne indique une direction à suivre et se trouve généralement en bordure de la voie publique.

Enseigne sur vitrage

Ce type d'enseigne se trouve généralement dans les vitrines d'un commerce afin d'être aperçue aux abords de la voie publique.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme

Tél. : 450-623-1072



Le bon concept

Le message doit être perçu rapidement par les gens en mouvement, donc celui-ci doit être clair et concis :

- Privilégier la simplicité pour une plus grande efficacité ;
- Minimiser le nombre de mots ;
- Favoriser l'utilisation d'un logo, une image qui représente votre commerce, le nom de votre entreprise ;
- Éviter toutefois une panoplie de dessins, logos, sigles, marques commerciales ou messages lettrés sur une même enseigne ;
- Éviter les numéros de téléphone.



Une intégration harmonieuse avec le cadre bâti

La qualité d'une enseigne réside dans son esthétique, dans l'intégration et l'harmonisation de celle-ci dans son milieu. Elle doit s'intégrer à son environnement et être invitante à la découverte d'un milieu.

- Inspirez-vous du volume ou d'un détail architectural des façades des bâtiments environnants pour le concept ;
- Minimiser les dimensions et le nombre d'enseignes (plus économique, pratique et esthétique) ;
- Adapter la forme de l'enseigne à l'endroit où elle sera installée sur l'immeuble, pour éviter de masquer un élément architectural marquant ;
- Choisissez le bon emplacement sur le terrain afin qu'elle soit bien visible et en harmonie avec son environnement.

Les couleurs et les matériaux

Le choix des couleurs et des matériaux dans les tons du bâtiment constituent un bon choix harmonieux. Les couleurs vives ou fluorescentes sont à éviter.

Les enseignes peuvent être en bois, en fer forgé, en matériau synthétique ayant l'apparence de métal, de pierre ou du bois, en pierres naturelles ou artificielles. L'utilisation de contre-plaqué ou de panneaux de copeaux de bois agglomérés est prohibée.

Un relief de ½'' ou 1'' est encouragé, soit au niveau du logo et/ou du lettrage, sculptés, gravés, en saillie, sigle ou logo en 3 dimensions, etc.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme

Tél. : 450-623-1072